## CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 03 octobre 2024

Délibération n° 2024/65

OBJET : Approbation de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière avec la commune du Bernard – llots des Dolmens et du Moulin

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser des projets urbains à vocation principale d'habitats approuvée par le Conseil d'Administration du 19 février 2015.

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 21 février 2019,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière avec la commune du Bernard et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation de projets urbains à vocation principale d'habitats sur les ilots des Dolmens et du Moulin,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Vy/et approuvé le

Le Préfet de la Vendée

0 4 OCT. 2024